

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS, UNE SEULE SOLUTION TITULARISATION SANS CONDITION !

Rentrée 2016 : encore trop d'incertitudes pour les non-titulaires Mobilisons-nous !

Les non-titulaires sont plus que jamais considérés comme une variable d'ajustement. Les conditions d'affectation sont opaques et arbitraires.

A l'issue de la phase d'ajustement, durant laquelle sont affecté-e-s les titulaires en zone de remplacement (TZR), nous étions très inquiets quant au réemploi des non-titulaires en poste. La dotation des établissements pour la rentrée 2016 reste insuffisante au vu des besoins du département. De même, la diminution des volumes horaires dans plusieurs disciplines avec la réforme du collège réduit le nombre de supports restés vacants auxquels pouvaient prétendre les non-titulaires.

Les non-titulaires sont considéré-e-s comme une véritable variable d'ajustement pour le rectorat : les créations de postes de titulaires se font au détriment des non-titulaires. L'administration ne manque pas de souligner que l'on ne peut pas tout revendiquer : les créations de poste et le réemploi de tous. Pourtant, les besoins éducatifs dans l'académie de Créteil sont énormes. Le réemploi de tous les non-titulaires ne sera pas obtenu sans le rapport de force. L'évolution des affectations montre que nous avons raison de nous inquiéter en juillet : de nombreux non-titulaires ne sont pas encore affecté-e-s, y compris dans des disciplines déficitaires comme la techno ou les maths.

Dans d'autres disciplines, comme la Philosophie, l'EPS, les STMS, l'italien, l'allemand, les langues rares ou pour les CPE, le peu de postes vacants annonce un très maigre recrutement alors même que les besoins sont là!

Les conditions d'affectation sont toujours aussi opaques. A l'occasion de notre mobilisation du 7 juillet,

nous avons rappelé à l'administration notre revendication d'une véritable Commission Consultative Paritaire (CCP) qui déterminerait les affectations à partir de critères objectifs permettant de garantir des règles collectives, claires et impartiales et qui traiterait des dossiers de non-renouvellement dans le respect du paritarisme. Mais cette CCP s'est encore avérée être une mascarade, et s'est limitée à de la transmission d'informations de la part de l'administration, loin du travail paritaire revendiqué par les organisations syndicales. Quoiqu'il en soit, une CCP resterait insuffisant. SUD éducation revendique que les affectations des non-titulaires soient gérées en commission administrative paritaire d'affectation (CAPA), comme pour les titulaires, au moment de l'affectation des TZR.

Réemploi de tous, égalité des droits dans les affectations : la seule solution sérieuse pour l'égalité des droits des non-titulaires est la titularisation sans condition de toute-s les non-titulaires !



SUD éducation Créteil revendique pour les non-titulaires

- ◆ des affectations avec barèmes transparents, et vérifiés dans les mêmes commissions que celles des titulaires
- ◆ l'attribution systématique de l'heure de minoration de service, comme pour les titulaires, en cas d'affectation sur 3 établissements ou sur 2 établissements dans des communes non-limitrophes
- ◆ la fin des avis défavorables des chefs d'établissements. Et comme pour tou-te-s les enseignant-es, Sud éducation revendique la fin des inspections telles qu'elles existent
- ◆ l'obtention automatique et anticipée de l'« attestation employeur » permettant de percevoir les indemnités dès la fin du contrat
- ◆ la prise en compte de l'entièreté des années de service au moment du reclassement.
- ◆ une augmentation des salaires pour tou-tes, en tendant vers l'égalité salariale
- ◆ que tous les CDI soient payés à temps plein quelle que soit la quotité de service effectuée

SUD éducation Créteil agit aux côtés des non-titulaires

En cas de difficultés, écrivez à contact@sudeduccreteil.org ou appelez au 06 63 20 81 84

SUD éducation Créteil appelle à construire un mouvement pour le réemploi et la titularisation, dans l'unité syndicale la plus large